



Mairie de Sepmeries

143, Grand'Rue
59269 SEPMERIES

☎ : 03.27.27.13.92

☎ : 03.27.41.18.57

✉ commune.sepmeries@orange.fr

2021/169

Le maire de la commune de SEPMERIES

Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,

Vu le Code de la route ;

Considérant qu'aura lieu le samedi 24 juillet 2021 à partir de 10h30 les festivités pour la remontée du coq sur le clocher de l'église Saint Côme et Saint Damien et qu'il y a lieu de réglementer la circulation à l'occasion de cette manifestation dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

Considérant l'intérêt général,

ARRÊTÉ

Article 1

La circulation des véhicules sera interdite le Samedi 24 juillet 2021 de 10h00 à 14h00 dans la Grand Rue et plus particulièrement à l'intersection avec la Rue Cambrésienne jusqu'au rond-point desservant la Rue des Berceaux et la Rue de Valenciennes.

Article 2

Pendant cette période, la circulation des véhicules sera déviée comme suit : Rue des Berceaux et Rue Cambrésienne.

Article 3

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 :

Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Le Quesnoy ainsi que tous les agents de la Force Publique placés sous son autorité, Monsieur le Maire de SEPMERIES et ses Adjointes assermentés, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 :

Copie du présent arrêté sera affichée en Mairie et sur place et adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Le Quesnoy,

Fait à SEPMERIES, le 19 Juillet 2021

Le Maire

Thierry SOSZYNSKI

